

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 383S-CA-5802

concernant la désignation d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-troisième réunion (spéciale) tenue le jeudi 9 avril 2015 à 17 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, occupé par monsieur Denis Harrisson du 19 août 2013 au 29 janvier 2015, est devenu vacant le 30 janvier 2015, suite à la nomination de ce dernier à titre de recteur;

**ATTENDU** la nécessité de désigner un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant pour assumer les responsabilités liées à cette fonction;

**ATTENDU** l'article 9.9 de l'Annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du *Règlement général 6* « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

**ATTENDU** que le processus réglementaire de nomination d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sera amorcé dans les meilleurs délais;

**ATTENDU** la recommandation du recteur de nommer monsieur André Manseau à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

**ATTENDU** le profil de monsieur André Manseau, sa scolarité, ses parcours professionnel et académique, tant en enseignement qu'en recherche, qui en font un candidat possédant les qualités et les aptitudes requises pour assumer cette importante fonction au sein de l'Université, tel qu'il appert de son curriculum vitae;

**ATTENDU** l'article 2.14 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'Université du Québec en Outaouais qui permet à une instance statutaire de l'Université d'autoriser, suivant les modalités qu'elle détermine, la présence d'observateurs réguliers;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Claude Chénier,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉSIGNER** monsieur André Manseau dans la fonction de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant pour un mandat commençant le 13 avril 2015 et prenant fin lors de l'engagement et de l'affectation d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**DE MANDATER** le recteur pour fixer les conditions d'embauche conformément aux dispositifs réglementaires applicables;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 383S-CA-5802**

concernant la désignation d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-troisième réunion (spéciale) tenue le jeudi 9 avril 2015 à 17 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R.-Messier, au local E-2300.

**D'AUTORISER** la présence de monsieur André Manseau aux séances du conseil d'administration, à titre d'observateur régulier avec droit de parole, mais sans droit de vote, et ce, jusqu'au terme de son mandat de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy  
Secrétaire général